

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 8 juin 2020, à 20 h 00, en visioconférence, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier et M. Éric Ménard.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Messieurs Charles Choquette et Benoit Pepin sont absents.

ORDRE DU JOUR

1 Assemblée de mai 2020

1.0 Séance à huis clos

1.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril, 19 h

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai, 20 h

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai, 19 h

2 Assemblée du 8 juin 2020

2.1 Liste des comptes à payer

2.1.1 Liste des comptes à payer

Administration générale

3.1 Conseil municipal

3.1.1 Adoption du Règlement numéro 860-20 modifiant le règlement numéro 852-19 décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2020

3.1.2 Réouverture des services municipaux/modes de fonctionnement/horaires

3.1.3 Adoption du Règlement numéro 861-20 décrétant une dépense de 3 038 745 \$ et un emprunt de 2 138 745 \$ pour la réfection du rang Saint-Georges

3.2 Gestion financière

3.2.1 Rapport du maire sur la situation financière et des états comparatifs – 2019

Sécurité publique

4.1 Service des Incendies

4.1.1 Dépôt des rapports d'événements

Transport & bâtiment

5.1 Voirie & réseau routier

5.1.1 Adoption du Règlement numéro 858-20 modifiant le règlement uniformisé de la

MRC de Rouville numéro 664-08 concernant la propreté, la sécurité, la paix l'ordre dans les endroits publics, dans le but de faire reconnaître sa rue publique admissible à la pratique de jeu libre

- 5.1.2 Adoption du Règlement numéro 859-20 uniformisé de la MRC de Rouville numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement, à l'effet d'intégrer et de modifier la signalisation pour la sécurité des piétons et des enfants dans la rue
- 5.1.3 Empierrement et stabilisation des fossés de chemin sur une partie du rang Casimir
- 5.1.4 Résultats des soumissions – Remplacement de deux ponceaux- Casimir et Saint-Charles
- 5.1.5 Retiré
- 5.1.6 Prolongement de la rue Gauvin
- 5.1.7 Remplacement des fenêtres à l'hôtel de ville
- 5.1.8 Changement de l'éclairage à l'hôtel de ville

Hygiène du milieu

- 6.1 Réservoir, réseau de distribution d'eau et usine épuration
 - 6.1.1 Adhésion, Service d'achat regroupé de l'UMQ

7.1 Aménagement, urbanisme et développement

Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Camp de jour 2020
 - 8.1.1.1 Embauche des employés
 - 8.1.1.2 Activités spéciales
 - 8.1.1.3 Autorisation de dépenses supplémentaires – Camp de jour 2020
 - 8.1.1.4 Demande de prêt de locaux à l'école Jean XXIII

Divers & affaires nouvelles

- 9.1.1 Cession de terrain Vergers Choquette inc., Denis Choquette, Roger Barber et Vergers Barber inc.

RÉSOLUTION 06-129-20
SÉANCE À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours, et les décrets subséquents renouvelant l'état d'urgence sanitaire par période de 10 jours;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu unanimement : Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-130-20
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL
À 19 H

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril à 19 h 00.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-131-20
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI À 20 H

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-132-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI À 19 H

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-133-20

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2020

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2020.

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Fournisseurs :	196 282,74 \$
▪ Salaires :	44 090,95 \$
▪ Déboursés directs :	1 162,80 \$

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-134-20

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 860-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 852-19 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDEN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le Règlement numéro 860-20 modifiant le règlement numéro 852-19 décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2020, ayant pour objet de reporter l'échéance du deuxième et du troisième versement.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-135-20

RÉOUVERTURE DES SERVICES MUNICIPAUX – MODE FONCTIONNEMENT ET HORAIRES

Considérant que dans le cadre de la *Planification du déconfinement et conditionnel à l'évolution de la pandémie*, le gouvernement du Québec a autorisé la réouverture de plusieurs services municipaux, notamment la bibliothèque, les modules de jeux, les jeux d'eau et les camps de jour;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu :

- D'autoriser l'ouverture de ces services et infrastructures municipales en mettant en place les mesures sanitaires appropriées;
- D'entériner la réintégration de tous les employés municipaux sur leurs lieux de travail habituel en maintenant la distanciation et la prise du dîner en rotation;
- De modifier les heures d'ouverture du bureau municipal de la façon suivante :
 - Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h sans interruption
 - Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30
- De favoriser l'accès aux services municipaux à distances lorsque possible et de permettre l'accès de l'Hôtel de Ville sur rendez-vous lorsque nécessaire et en appliquant les mesures sanitaires recommandées.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-136-20

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 861-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 038 745 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 138 745 \$ POUR LA RÉFECTION DU RANG SAINT-GEORGES

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le Règlement numéro 861-20 décrétant une dépense de 3 038 745 \$ et un emprunt de 2 138 745 \$ pour la réfection du rang Saint-Georges.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES ÉTATS COMPARATIFS - 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt des rapports financiers sur la situation financière, ainsi que les états comparatifs.

Monsieur le maire fait son rapport comme suit :

Faits saillants du rapport financier :

- Le rapport financier pour l'exercice budgétaire se terminant le 31 décembre 2019 nous indique, au niveau des résultats, des revenus de fonctionnement de 5 465 057 \$ et des charges de 4 599 297 \$ pour un excédent de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de 865 760 \$. Les éléments de conciliation à des fins fiscales, notamment l'amortissement des immobilisations, le remboursement de la dette à long terme et les affectations aux activités d'investissements nous laissent un excédent de fonctionnement (surplus de l'exercice) de 583 360 \$. Des sommes étant réservées aux activités d'investissements 2020, nous terminons l'exercice avec un surplus accumulé non-affecté de 277 078 \$ et un surplus accumulé affecté aux investissements de 1 075 766 \$, notamment pour l'achat d'un camion incendie et l'amélioration des chemins municipaux.
- L'endettement total net à long terme de 8 610 210 \$, soit une augmentation de 490 070 \$ par rapport à l'année précédente et les actifs de la municipalité atteignent 36 022 113 \$, soit une augmentation de 6 684 387 \$, par rapport à l'année précédente. La réalisation de travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout et la réfection de chemins municipaux contribuent à cette nette augmentation de la valeur des actifs de la municipalité et, le fait que ces travaux soient en grande partie financés par des subventions, cela n'augmente que de peu l'endettement de la Municipalité et la charge fiscale des contribuables.

Rapport du vérificateur :

- Le rapport du vérificateur externe annonce que les états financiers de la Municipalité donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité d'Ange-Gardien au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 06-137-20

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 858-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ DE LA MRC DE ROUVILLE NUMÉRO 664-08 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS, DANS LE BUT DE FAIRE RECONNAÎTRE SA RUE PUBLIQUE ADMISSIBLE À LA PRATIQUE DE JEU LIBRE

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter, le

Règlement numéro 858-20 modifiant le règlement uniformisé de la MRC de Rouville numéro 664-08 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, dans le but de faire reconnaître sa rue publique admissible à la pratique de jeu libre.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-138-20

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 859-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ DE LA MRC DE ROUVILLE NUMÉRO 660-08 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, À L'EFFET D'INTÉGRER ET DE MODIFIER LA SIGNALISATION POUR LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS ET DES ENFANTS DANS LA RUE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le Règlement numéro 859-20 modifiant le règlement uniformisé de la MRC de Rouville numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement, à l'effet d'intégrer et de modifier la signalisation pour la sécurité des piétons et des enfants dans la rue.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-139-20

EMPIERREMENT ET STABILISATION DES FOSSÉS DE CHEMIN SUR UNE PARTIE DU RANG CASIMIR

Considérant l'érosion constaté dans certains segments de fossés longeant le rang Casimir;

Considérant les recommandations de travaux de monsieur Jean-Pierre Racicot, chargé des travaux publics et l'estimation des coûts pour procéder, en régie, aux travaux d'empierrement et stabilisation des fossés de chemin sur une partie du rang Casimir;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser une dépense de 14 570,00 \$, taxes en sus, pour effectuer les travaux dans les deux segments de fossé du rang Casimir sur une distance de 2 200 mètres.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-140-20

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS – REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX RANG CASIMIR ET SAINT-CHARLES

Considérant que des soumissions ont été demandées via le système électronique d'appel d'offres SEAO et ont été ouvertes le 21 mai dernier, pour le remplacement de deux ponceaux, un sur le rang Casimir et un autre sur le rang Saint-Charles;

Considérant les soumissions reçues à savoir :

ENTREPRENEURS	PRIX AVEC TAXES
ACI Pont et ouvrages d'art inc.	513 248,40 \$
Excavation M. Leclerc	566 021,93\$
Excavation St-Pierre & Tremblay inc.	368 432,51 \$
Groupe Allaire & Gince Infrastructures inc.	492 093,00 \$
Gestimaction inc.	416 967,47 \$
Excavation Dominic Carey inc.	388 040,64 \$
Huard Excavation inc.	598 344,11 \$
Excavation A.R. Valois inc.	583 538,42 \$

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme le contrat de remplacement des ponceaux du rang Saint-Charles et du rang Casimir, à la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay, selon l'offre soumise au montant de 368 432,51 \$, taxes incluses.

Il est également résolu que ces travaux soient financés par le poste budgétaire numéro 23-04013-721: Amélioration chemins municipaux/ponceaux tel que prévu lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2020 et du Programme triennal d'immobilisation.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-141-20 PROLONGEMENT DE LA RUE GAUVIN

Considérant que l'entreprise Structure Alternative Montérégie 1996 inc. souhaite agrandir l'entreprise d'une superficie de près de 20 000 pieds carrés, et que selon le président, monsieur Michel Pietracupa, le prolongement de la rue Gauvin serait souhaitable afin d'optimiser la circulation;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu :

- D'informer M. Pietracupa que la Municipalité est favorable au prolongement de la rue Gauvin dont la charge financière serait assumée par le secteur desservi;
- D'entreprendre des procédures relatives au prolongement de la rue Gauvin.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-142-20
REPLACEMENT DES FENÊTRES À L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser le remplacement de 24 fenêtres à l'Hôtel de Ville et d'accorder à cet effet, un contrat à Vitrierie Bédard & Fils., selon l'offre de service reçu le 2 juin au montant de 21 779,09 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-143-20
CHANGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE À L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le changement de l'éclairage à l'hôtel de ville et d'accorder à cet effet, un contrat à Jodoom Électrique inc., selon l'offre de service reçu le 1^{er} octobre 2019 au montant de 4 993,48 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-144-20
ADHÉSION ACHATS REGROUPÉS

Considérant que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- Précisent que le présent processus contractuel et assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'Hypochlorite de sodium 12% (chlore liquide) dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat de 5000 litres d'Hypochlorite de sodium 12% (chlore liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021 et 2022;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité d'Ange-Gardien s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Municipalité d'Ange-Gardien reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'année 2021, ce pourcentage est fixé à 1,6% pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour les non membres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-145-20

EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR 2020

Considérant le rapport soumis par la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville, relativement à l'embauche des employés pour le camp de jour 2020, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu :

- D'entériner l'embauche, pour le camp de jour 2020, des animateurs/trices et des accompagnateurs/trices suivants : Audrey Bessette, Rose Lise Morrissette, Janvière Taratibu Irakosé, Laurianne Laplante, Éléna Paquette, Marie-Noëlle Audit, Danyk Paradis, Hélène Chouinard, Steven Rodrigue et Jasmine Dérageon.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-146-20
ACTIVITÉS SPÉCIALES POUR LE CAMP DE JOUR 2020

Considérant qu'en raison de l'organisation du camp de jour 2020 en contexte de pandémie, aucune sortie ne sera organisée, et que des activités spéciales se tiendront sur le site;

Considérant l'aide financière reçue de la Friperie de l'Ange, la Caisse Desjardins ainsi que la députée Claire Samson;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'accepter les activités spéciales proposées par la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville, dans son rapport du 3 juin 2020 ainsi que les dépenses relatives.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-147-20
AUTORISATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES – CAMP DE JOUR 2020

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser les dépenses supplémentaires relatives au fonctionnement du camp de jour 2020 pour l'achat d'équipement de protection et de nettoyage des locaux et équipements.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-148-20
DEMANDE DE PRÊT DE LOCAUX À L'ÉCOLE JEAN XX-III

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la directrice générale madame Brigitte Vachon demande à l'école Jean XXIII /et/ou la Commission scolaire des Hautes-Rivières, la permission d'utiliser les locaux nécessaires à l'organisation du camp de jour et en tenant compte des mesures sanitaires et de distanciation requise dans le contexte de pandémie de la COVID-19.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-149-20
CESSION DE TERRAIN – VERGER CHOQUETTE INC., DENIS CHOQUETTE, ROGER BARBER ET VERGER BARBER INC.

Considérant que les lots 3 518 041 et 3 516 004 appartenant à la Municipalité d'Ange-Gardien, constitue une ancienne assiette et/ou emprise de chemin;

Considérant que lesdits lots longeant la route 235 ne sont d'aucune utilité pour la municipalité;
Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien avait autorisé, en 2014, par la résolution numéro 03-082-14, la cession du lot 3 518 041 aux propriétaires contiguës;

Considérant que la Municipalité établit la valeur desdits lots en proportion des coûts engendrés par la cession, notamment l'opération cadastrale, les frais de notaire et tout autres frais relatifs.

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu :

- D'autoriser la cession du lot 3 516 004 à Verger Choquette inc.;
- D'autoriser l'opération cadastrale du lot 3 518 041 et la cessation des résidus de lots suivants : 6 377 899, 6 377 900, 6 377 901 et 6 377 902 de la façon suivante :
 - 6 377 899 à Verger Choquette inc.
 - 6 377 900 à Denis Choquette
 - 6 377 901 à Roger Barber
 - 6 377 902 à Verger Barber inc.
- Que tous les frais relatifs aux dites cessions, soient répartis proportionnellement à l'estimé budgétaire préparé par monsieur Alexandre Lamarre, directeur des Services techniques.
- Que monsieur le maire Yvan Pinsonneault et la directrice générale madame Brigitte Vachon soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-150-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire